



La réhabilitation énergétique des bâtiments

Maîtriser les solutions de conception et
Les solutions techniques pour faire atteindre
Le niveau BBC à un bâtiment existant

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME

Jour 1 : Isolation - enjeux et critères de choix

1. Thermique / Confort. Rappels des notions de base
2. Éléments de contexte. Quelles performances pour les parois ? (neuf et réhabilitation)
3. Conditions pour une isolation performante et pérenne
4. Isolation et humidité. (Besoin de pare vapeur ?...)
5. Isolation et inertie. Notion de confort d'été
6. Que serait une isolation écologique
7. Critères pour le choix des isolants : éléments thermiques, hygrométriques, économiques et environnementaux

Jour 2 : La réhabilitation énergétique

1. Éléments de contexte. Quelles performances pour les bâtiments ?
2. Faire atteindre le niveau BBC à un bâtiment existant : Principes, méthodologie ; Investir dans la conception ; Investir sur l'enveloppe du bâtiment ; Investir dans les équipements (ventilation, chauffage, ECS...)
3. Complémentarité des options de base
4. Focus sur le fonctionnement hygrométrique du mur ancien
5. Lorsque l'on ne peut isoler les murs ? Les sols ?
6. Les questionnements en suspens; les pistes non encore exploitées

OBJECTIFS DE FORMATION

- > **Réaliser la contribution de l'isolation** sur le fonctionnement d'un bâtiment (performance, inertie, confort d'été...)
- > **Savoir choisir un isolant**, particulièrement au regard des problématiques liées à l'humidité
- > Conception, isolation, captage solaire, équipements, comportement... : **Savoir identifier les nombreux leviers d'action pour qu'un bâtiment existant atteigne le niveau BBC**

METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation power point - Exemples/échanges
Etude de cas concrets, exercices
- > **Les supports de cours** seront remis aux participants
 - > Taille du groupe : max. 16 personnes

INTERVENANT

Samuel COURGEY, Arcanne – Expert technique Bâtiment et Environnement, cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la performance énergétique

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE & LIEU

2 jours de formation soit 15 heures
Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00
Lieu : Lyon

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 700 € HT (840 € TTC)
Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + : 600 € HT (720 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et **éligible à l'obligation de formation** continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)
+ crédit d'impôt formation 74 €

CONTACT

Céline ROOS – celine.roos@scop-les2rives.eu

12 rue de St Cyr, 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de St Cyr – 69009 LYON

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ **Prénom** _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.

Prises en charge au 1^{er} janvier 2018
Formations courtes 1 à 7 Jours
 DD et Qualité environnementale des bâtiments
 Thématiques classées prioritaires par les OPCA
 Montants pour l'élève d'inscription de session par OPCA
 Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... <small>Praticiens inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes, des Architectes Paysagistes, des Bénévoles des Bureaux d'Etudes, des Bénévoles des Bureaux de Conseils, des Bénévoles des Bureaux de Projets</small>	FIF-PL <small>Intervient la demande sur le site www.fif-pl.fr</small>	350 € / jour <small>(hors le reste de 1400 € / an / professionnel)</small>
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA <small>Intervient la demande sur le site www.fafcea.com</small>	28h / heure, soit 218 € / jour <small>(hors le reste de 100 heures / professionnel)</small>
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en accord du FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un arrêté d'agrément (projet à terme) 24 heures / jour (CC) (salarier)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an
Autres professions : nous contacter		

SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Agences d'architecture d'intérieur, bureaux d'études, bureaux de conseil, bureaux de conseil en architecture, bureaux de conseil en paysage, bureaux de conseil en urbanisme, bureaux de conseil en aménagement, bureaux de conseil en patrimoine, bureaux de conseil en environnement	ACTALIANS <small>Intervient la demande sur le site www.actalians.fr</small>	* Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) * Prise en charge du séjour : forfait 84 € / jour * Prise en charge des repas (matin) - déjeuner (max 15€ / jour) - collation (max 10€ / jour) - déplacements (0,25 € / km) * Forfait 204 € / jour = Total
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC <small>Intervient la demande sur le site www.fafiec.fr</small>	Prise en charge jusqu'à 100% (maximum selon statut) * entreprises de 10 à 11 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 12 à 24 salariés : 2 500 € max. * Act Aliens (FAFIEC) : toutes entreprises (hors entreprises de 49 salariés 220 000 €, hors zones identifiées) * entreprises de 24 à 49 salariés : 2 300 € max. * entreprises de 42 à 49 salariés : 2 000 € max. * entreprises de plus de 50 salariés : 2 500 € max. * entreprises de plus de 50 salariés : 2 500 € max. * entreprises de plus de 50 salariés : 2 500 € max. * entreprises de plus de 50 salariés : 2 500 € max.

© Scop les 2 rives

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.
[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

- Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL
- Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS
- Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA
- Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS
- Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC
- Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS
- Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**